Nations Unies

S/PV.4054



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4054e séance

Vendredi 22 octobre 1999, à 11 h 40

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Eboumy
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/1003)

99-86204 (F)

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/1003)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Nigéria et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamara (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil; M. Mbanefo (Nigéria) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire d'adresser une invitation à M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Otunnu à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), document S/1999/1003.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/1069, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1999/1073, qui contient le texte d'une lettre datée du 19 octobre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la décision de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) définissant le nouveau mandat du Groupe de contrôle en Sierra Leone.

Conformément à la décision prise au début de la présente séance, je donne maintenant la parole à M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

M. Otunnu (*parle en anglais*) : Je souhaite avant tout rendre hommage au Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et au Nigéria, en particulier, pour la contribution exceptionnelle et le sacrifice qu'ils ont consenti ces dernières années en faveur des enfants et du peuple sierraléonais.

Je me suis récemment rendu en Sierra Leone pour évaluer sur place la situation des enfants dans ce pays après la signature de l'Accord de paix de Lomé et pour définir les principales mesures et initiatives qui sont nécessaires en vue de garantir la protection et le bien-être des enfants au sortir de la guerre.

Le peuple sierra-léonais a deux préoccupations essentielles. Tout d'abord, il a désespérément besoin d'être assuré que cette guerre odieuse a finalement pris fin pour toujours. Deuxièmement, il souhaite voir se rétablir un niveau crédible de sécurité dans le pays; ce qui implique avant tout qu'il faut procéder au désarmement des combattants. Les Sierra-Léonais sont nombreux à penser qu'en l'absence du désarmement des ex-combattants, ils resteront extrêmement vulnérables dans la mesure où les groupes armés pourraient être tentés de réduire à néant les progrès modestes qui ont été réalisés jusqu'à présent.

En plus des impératifs immédiats qui exigent de mettre fin à la guerre et de rétablir la sécurité, le défi le plus redoutable auquel la société sierra-léonaise doit faire face aujourd'hui concerne ce qu'on appelle la «crise des jeunes». Je veux parler de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les jeunes enfants et les adolescents.

Les enfants de la Sierra Leone ont connu des souffrances indicibles. Nombre d'entre eux ont été délibérément mutilés, leurs membres ayant été brutalement arrachés. Le plus jeune enfant que j'ai rencontré, Abou Sesay, qui a à présent 10 mois, a eu les jambes coupées par les rebelles alors qu'il n'avait que deux mois. Au cours du seul mois de janvier 1999, plus de 4 000 enfants ont été enlevés lors de l'incursion des rebelles à Freetown. D'après les estimations, 60 % des enfants enlevés sont des jeunes filles dont la grande majorité d'entre elles auraient subi des sévices sexuels. Des milliers d'enfants ont été recrutés comme enfants soldats dans les trois principaux groupes belligérants : le Front uni révolutionnaire (FUR), le Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA) et les Forces de défense civile.

Plus de 3 millions de Sierra-Léonais, soit les deux tiers de la population totale, ont été déplacés par la guerre à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, plus de 60 % d'entre eux étant des enfants. On estime que 10 000 enfants environ ont été séparés de leurs parents à cause de la guerre. Il y a plus de 3 000 «enfants des rues» dans la seule ville de Freetown aujourd'hui. Un grand nombre d'entre eux souffrent de traumatismes psychologiques graves; il s'agit là d'un traumatisme particulier des enfants dans le contexte de l'état de choc général qui frappe l'ensemble de la société.

Compte tenu de ce que j'ai pu récemment constater sur le terrain en Sierra Leone et d'après les discussions que j'ai eues avec les dirigeants de ce pays, les organismes de l'ONU et les ONG, et en vertu d'assurances que j'avais reçues antérieurement, j'ai proposé un programme d'action spécial pour les enfants sierra-léonais. Ce sont là des circonstances exceptionnelles qui exigent des mesures spéciales en faveur des enfants. Ces derniers ne doivent pas être négligés en cette période critique d'apaisement et de reconstruction. À cet effet, le programme en 15 points énonce plusieurs mesures et initiatives dont les principaux éléments sont les suivants.

Il faut d'urgence créer une commission nationale pour les enfants afin de s'assurer que leur protection et leur bien-être seront des préoccupations essentielles dans les efforts d'après guerre et qu'elles seront reflétées dans l'établissement des priorités nationales, les principes d'action et l'affectation des ressources.

En ce qui concerne la prise en compte de la protection des enfants dans le mandat et les opérations de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), j'ai préconisé qu'on adopte pour principe d'inclure la protection et le bien-être des enfants en tant que priorité clairement établie dans le cadre des mandats de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Un spécialiste de la protection des enfants devrait toujours être associé à chaque opération pour promouvoir la mise en oeuvre de cet aspect du mandat et le personnel des opérations de maintien de la paix, tant civil que militaire, devrait recevoir une formation appropriée concernant la protection des droits des enfants et des femmes. Je me félicite que ces trois éléments nouveaux soient maintenant intégrés dans le mandat et les activités de la MINUSIL. Le premier spécialiste chargé de promouvoir la protection des enfants sera choisi parmi les fonctionnaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

En ce qui concerne la rééducation des amputés, toute une communauté nouvelle est soudain apparue en Sierra Leone; un grand nombre de personnes ont perdu des membres à la suite de pratiques diaboliques qui consistaient à couper brutalement les mains et les jambes des victimes. L'une des expériences les plus horrifiantes que j'ai eue a été lorsque j'ai effectué une visite au Camp d'amputés de Murray Town à Freetown.

C'est une situation tout à fait nouvelle à laquelle la communauté en Sierra Leone ne sait comment faire face. Un programme spécial est nécessaire pour cette catégorie de victimes, afin de leur offrir des services de prise en charge psychologique, des services de rééducation physique et un appui technique et matériel.

Les nombreux sévices dont ont été victimes de façon systématique les jeunes filles constituent l'un des héritages les plus douloureux et traumatisants de la guerre en Sierra Leone. Le traumatisme subi par les victimes est aggravé par l'opprobre social et une réticence à aborder ce sujet. Un programme spécial, une campagne de sensibilisation des collectivités locales, et une prise en charge psychologique sont nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de ce groupe de victimes, notamment à leurs besoins en matière de santé.

Un grand nombre d'enfants ont été enlevés pendant la guerre, dont la plupart se trouvent encore au-delà des lignes rebelles; c'est un souci des plus urgents que d'entrer en contact avec ces enfants et d'obtenir leur libération. En outre, la situation sanitaire et alimentaire au-delà des lignes rebelles reste très mauvaise. Par ailleurs, compte tenu des expériences faites par les enfants qui ont été relâchés, nous pensons que de nombreux enfants qui se trouvent au-delà des lignes rebelles ont été mis en condition avec des drogues dures après leur capture.

Le désarmement et la démobilisation des combattants sont au coeur du processus de paix de Lomé. Dans le cadre de ce processus essentiel, la démobilisation et la réintégration des enfants appellent une attention particulière. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion qui est sur le point d'être mis en oeuvre devrait donc comporter des éléments particuliers concernant les enfants. Il y a deux jours, le Gouvernement sierra-léonais a lancé un programme de désarmement et de démobilisation des combattants rebelles. Lors d'une cérémonie symbolique organisée à Freetown, des soldats rebelles, en majorité des enfants, ont remis leurs armes aux acclamations de centaines de spectateurs civils. C'est un fait dont nous nous félicitons.

Plus de 3 millions de personnes, dont plus de 60 % sont des enfants, ont été déplacées par la guerre en Sierra Leone. Plus de 2,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays vivent dans des conditions très difficiles, et plus de 500 000 Sierra-Léonais se sont réfugiés dans les pays voisins, principalement en Guinée. Des ressources accrues seront nécessaires pour augmenter la capacité du Gouvernement, des organismes de secours et des organisations non gouvernementales d'organiser leur retour et réinstallation.

En ce qui concerne la remise en état des services d'enseignement et de santé de base, les installations et services sociaux de base ont été pour la plupart détruits pendant les années de guerre. La remise en état des services profitant aux enfants, notamment les services d'enseignement et de santé, en particulier dans les zones rurales, doit constituer une priorité manifeste dans le cadre du programme de redressement d'après-conflit.

Pour ce qui est des initiatives locales, il est tout à fait clair qu'un certain nombre de problèmes transfrontières, notamment les mouvements d'armes légères, les déplacements de réfugiés, le recrutement d'enfants soldats au-delà des frontières, la recherche et la réunification des familles, pourraient avoir des répercussions sur la protection des droits des enfants en Sierra Leone. C'est pourquoi nous avons proposé une initiative locale pour la sous-région comprenant la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée. Une mission interinstitutions conduite par une équipe spéciale sous le patronage du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se rendra prochainement dans la région pour évaluer la situation et proposer des initiatives concrètes à cette fin.

Pour traduire ce programme dans les faits, il faudra un engagement sérieux et un effort concerté de la part des nationaux comme de la communauté internationale.

Le destin particulier des enfants se joue maintenant dans un contexte plus large de guerre et de paix en Sierra Leone et, dans ce contexte, quelques-unes des impressions les plus marquantes et les plus générales qui me sont apparues sont les suivantes.

Tout d'abord, les Sierra-Léonais sont très lucides à l'égard du prix élevé qu'ils ont dû payer sur le plan moral pour mettre fin à la guerre et aux atrocités qui l'accompagnent. Pour citer des formules typiques, ils m'ont dit à maintes reprises : «Nous avons dû avaler une pilule amère pour la paix». «Nous avons dû faire tout ce qu'il fallait pour mettre fin à cette guerre», ou encore «Tel est le prix que nous avons dû payer pour mettre fin aux atrocités». Il est trop tôt pour dire comment les choses se passeront à long terme pour ce qui concerne les impératifs liés tant à l'établissement des responsabilités qu'à la réconciliation.

Deuxièmement, les atrocités diaboliques commises en Sierra Leone n'ont pas été le résultat de violences massives ou de troubles intercommunautaires suivant des lignes de démarcation ethniques ou religieuses comme on a pu le voir dans d'autres situations de conflit. C'était plutôt le fait d'une petite partie de la population — bien armée, profondément aliénée et amère — qui a lancé une campagne de terreur organisée et aveugle sur le reste de la société.

Troisièmement, j'ai découvert que les Sierra-Léonais à tous les niveaux sont remarquablement bien informés de ce qui se passe au Kosovo. Partout où je suis allé, on m'a mis au défi d'expliquer les différences perçues dans l'attitude et la réaction de la communauté internationale à l'égard des besoins des enfants dans ces deux situations. Je me rappelle qu'au camp de réfugiés de Massakoundou, en Guinée, un jeune homme s'est approché de moi et m'a donné les chiffres, en dollars et en cents, indiquant ce que la communauté internationale dépensait par enfant au Kosovo, d'une part, et en Sierra Leone, de l'autre. J'ai pensé que ce jeune homme essayait de m'en conter, je lui ai donc demandé «Où avez-vous trouvé ces chiffres?» Il m'a regardé droit dans les yeux et a répliqué : «Je les ai entendus à la BBC». J'ai vérifié; il avait raison.

Cette expérience souligne qu'il importe vivement — pour préserver crédibilité et solidarité — que la communauté internationale soit perçue comme réagissant avec le même degré de sollicitude chaque fois que des enfants ont

besoin de protection et d'appui. Les délibérations du Conseil de sécurité aujourd'hui, et leurs résultats, feront beaucoup sur ce point.

Quatrièmement, la Guinée est un petit pays relativement pauvre, qui a cependant assumé une responsabilité majeure à l'égard des réfugiés, ce dont on ne parle pas assez. Actuellement elle abrite plus d'un demi-million de personnes venant de la Sierra Leone et du Libéria qui sont officiellement recensés par le HCR, en plus d'un nombre important de personnes non recensées qui ont également fui les pays voisins. La population des réfugiés officiellement recensés représente maintenant plus de 10 % de la population de la Guinée.

J'ai été très frappé dans ces circonstances par l'hospitalité des populations locales, par l'excellent rapport qui s'est établi entre la population locale et les réfugiés, par la coopération apportée au HCR par le Gouvernement guinéen. Dans la préfecture de Kissidougou, par exemple, j'ai découvert que la communauté locale avait décidé de sa propre initiative que ses propres enfants n'iraient à l'école que dans la matinée, pour que les enfants des réfugiés puissent utiliser les installations scolaires l'après-midi.

La lourdeur même de ce fardeau pour la Guinée a commencé de mettre à rude épreuve l'économie, les services sociaux, l'environnement et la sécurité. La Guinée mérite que son rôle et sa solidarité soient davantage reconnus et soutenus, et le HCR a besoin de davantage de ressources pour répondre aux besoins des réfugiés dans le pays.

Cinquièmement, en dépit du cauchemar que le pays a traversé, la Sierra Leone n'est pas un cas désespéré. La Sierra Leone a conservé plusieurs points forts cachés, qui ont survécu à la guerre. Notamment, un Gouvernement élu qui jouit d'une large légitimité au sein de la population — ce qui est rare après une guerre —, une société civile forte et active, une cohésion nationale sans polarisation marquée selon des lignes de démarcation ethniques ou religieuses, un sol riche et des ressources minérales considérables; et un enseignement supérieur riche d'une longue tradition. Après tout, le Four Bay College a été pendant plusieurs décennies un centre régional d'excellence de premier plan pour toute l'Afrique de l'Ouest. Bien sûr, aucun de ces points forts ne peut se faire sentir tant que les préalables de la paix et de la sécurité ne seront pas mis en place. La communauté internationale peut jouer un rôle important à cet égard.

Enfin, je voudrais lancer les appels suivants au nom des enfants de la Sierra Leone.

Je lance un appel aux dirigeants politiques pour qu'ils prouvent leur attachement à la paix en prenant des mesures audacieuses et concrètes en vue d'appliquer l'Accord de paix de Lomé. À cet égard, je me félicite du retour à Freetown de M. Foday Sankoh et de M. Paul Koroma. Ce fut un grand soulagement pour le peuple sierra-léonais et un élément crucial pour établir la confiance dans le processus de paix.

Je prie instamment les dirigeants du Front uni révolutionnaire (FUR) et du Conseil révolutionnaire des anciennes forces armées (CRFA) d'être francs avec les enfants de la Sierra Leone et de reconnaître pleinement leur rôle dans les atrocités abominables commises pendant la guerre, dont la plupart visaient des enfants et des femmes.

Enfin, je lance un appel particulier à la communauté internationale pour qu'elle n'abandonne pas une fois de plus, par une attitude de spectateur indifférent les enfants sierra-léonais. L'Accord de Lomé est un instrument de paix fragile qui nécessite beaucoup de soutien local et international pour son application et sa consolidation.

C'est maintenant l'après-midi en Sierra Leone. J'imagine les jeunes se rassemblant autour de petites radios à transistor. Ils sont à l'écoute, anxieux du résultat des délibérations du Conseil. Merci de prendre des mesures qui donneront espoir aux enfants et à tout le peuple sierra-léonais. Rendre espoir aux enfants sierra-léonais, c'est certainement un des meilleurs moyens d'assurer le relèvement d'un pays qui n'a que trop souffert depuis si longtemps.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Sierra Leone. Je lui donne la parole.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Permettez-moi également de vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos prédécesseurs et aux autres membres du Conseil qui nous ont permis d'en arriver à ce stade important des délibérations du Conseil sur la situation en Sierra Leone.

Le peuple sierra-léonais attend anxieusement, mais patiemment, la décision que le Conseil de sécurité va prendre cet après-midi d'approuver la création et le déploiement d'une véritable opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays. L'adoption de ce projet de résolution apportera un certain soulagement à notre peuple

qui commençait à se demander si cet organe, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'avait pas relégué leurs préoccupations au dernier échelon de son ordre du jour. En prenant la mesure qu'il va prendre aujourd'hui, le Conseil va effacer ce sentiment, et de manière convaincante. Nous vous en sommes très reconnaissants. En leur nom, et au nom du Gouvernement sierra-léonais, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance à tous les membres du Conseil, ainsi qu'aux non membres, pour leur contribution et leur appui individuels et collectifs.

Ma délégation voudrait aborder brièvement trois aspects du projet de résolution que le Conseil va adopter cet après-midi.

Pour un pays qui a souffert de ce qui a été qualifié de violations des droits de l'homme parmi les plus flagrantes et les plus brutales que le monde ait connues ces dernières années, nul ne doit sous-estimer l'importance que le Gouvernement attache à la sécurité et à la sûreté du peuple, notamment les petits enfants innocents. Le Conseil a d'ailleurs lui-même insisté sur le fait que le sort des enfants est une des questions les plus pressantes à laquelle doit s'attaquer la Sierra Leone. C'est pourquoi nous pensons que le projet de résolution que le Conseil de sécurité adoptera fournit une protection supplémentaire et plus durable pour tous les Sierra-Léonais.

Naturellement, nous savons et apprécions le rôle que la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) a joué dans le processus de paix. Nous devons toutefois admettre qu'elle ne disposait pas des moyens lui permettant de traiter certaines situations avant et après que l'Accord de paix de Lomé ait été conclu entre le Gouvernement de la Sierra Leone et le Front uni révolutionnaire. C'est la raison pour laquelle la délégation sierra-léonaise n'a pu s'empêcher de relever le paragraphe 14 de la résolution, qui stipule qu'agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la nouvelle Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dans l'accomplissement de son mandat, pourra prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies, et si les circonstances le permettent, la protection des civils sous une menace imminente de violences physiques. De l'avis de ma délégation, quelle que soit l'interprétation que d'autres pourraient donner à ce paragraphe particulier, nous le considérons comme une police d'assurance tant pour les effectifs internationaux du maintien de la paix que pour les civils innocents. Nous pensons également qu'il envoie un message clair à tous ceux qui seraient susceptibles de commettre des violations des droits de l'homme à grande échelle indiquant que la communauté internationale ne fermera pas les yeux devant des civils innocents menacés de violences physiques.

Un deuxième aspect du projet de résolution que ma délégation souhaite aborder est le fait qu'il souligne l'efficacité de la coopération d'ordre pratique entre les Nations Unies et les organisations africaines régionales et sous-régionales dans le cadre des activités de maintien de la paix. Dans chaque déclaration présidentielle et dans chaque résolution sur la situation en Sierra Leone depuis 1997, le Conseil de sécurité a souligné le rôle clef ou indispensable que le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) a joué dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Sierra Leone. L'ECOMOG, sous la direction de la République fédérale du Nigéria, a rempli ses fonctions de manière exemplaire. En l'absence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, et en coopération avec la MONUSIL, l'ECOMOG a assuré la permanence. Il a également bénéficié de la confiance de toutes les parties, notamment le FUR, dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

La présence continue de l'ECOMOG en Sierra Leone est cruciale pour le succès de l'application de l'Accord de Lomé et la consolidation de la paix en Sierra Leone. Comme le Secrétaire général l'indique dans son récent rapport au Conseil de sécurité, même le déploiement d'une importante force des Nations Unies pouvant atteindre 6 000 soldats ne parviendra pas à remplacer totalement les fonctions remplies par l'ECOMOG avec tant de capacité. Nous sommes d'accord avec lui quand il dit que le concept opérationnel de la nouvelle force qui va être approuvée par le Conseil aujourd'hui repose sur la présence continue de l'ECOMOG en Sierra Leone.

Alors que nous nous félicitons du plan de contingence recommandé par le Secrétaire général dans l'éventualité d'un retrait de l'ECOMOG ou d'un retrait des troupes nigérianes en fin de compte, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour demander au Conseil de sécurité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que l'ECOMOG reste pour le moment en Sierra Leone. L'ECOMOG et l'ONU agissent en partenariat pour la paix et la sécurité en Sierra Leone. La présence des deux organisations dans le pays et la coopération entre celles-ci sont exigées par l'Accord de paix de Lomé. En outre, le Conseil de sécurité, au paragraphe 7 du projet de résolution qu'il va adopter, a approuvé le nouveau mandat de l'ECOMOG approuvé par son organisation mère, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le troisième et dernier aspect du projet de résolution sur lequel ma délégation voudrait insister concerne l'application de la résolution que nous allons adopter, je l'espère, d'ici peu. Le peuple sierra-léonais est reconnaissant au Conseil de sécurité de la décision qu'il est sur le point de prendre en vue de lui fournir ce que j'ai décrit précédemment comme une couverture de sécurité plus durable et de l'aider à mettre en oeuvre l'Accord de paix de Lomé. Il convient maintenant de se demander quand la communauté internationale fournira-t-elle les ressources nécessaires à ce processus délicat de désarmement et de démobilisation. Quand le premier contingent d'une nouvelle force de maintien de la paix des Nations Unies arrivera-t-il sur le théâtre des opérations? Est-ce que cela demandera autant de temps que pour le déploiement des 210 observateurs approuvé par le Conseil de sécurité il y a quelques mois?

Enfin, je voudrais rappeler qu'il y a un peu plus d'un an, bien avant l'attaque dévastatrice lancée par les rebelles contre la capitale du pays, le 6 janvier de cette année, et bien avant l'ouverture de pourparlers de paix entre le Gouvernement et le FUR à Lomé, le Gouvernement sierra-léonais avait lancé un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour les ex-combattants. Il a à peine pu démarrer en raison du manque de ressources. Aux termes de l'Accord de paix de Lomé, le processus de cantonnement, de désarmement et de démobilisation aurait dû commencer dans les six semaines suivant la signature de l'Accord. Il a été retardé essentiellement à cause du manque de ressources.

Il y a deux jours, pour démontrer symboliquement l'urgence de cette question, le Gouvernement est allé de l'avant et a entamé le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, avec l'espoir que les Nations Unies agiraient rapidement pour déployer la nouvelle force de maintien de la paix en Sierra Leone. Dans la déclaration qu'il a faite à cette occasion, le Président Kabbah a dit qu'il ne fallait plus perdre de temps dans le processus de désarmement puisque les combattants voulaient rentrer chez eux et commencer à reconstruire leur vie. La population, qui est la victime du conflit, et les combattants eux-mêmes attendent avec impatience que ce processus commence. Il s'agit là, sans aucun doute, du premier pas vers une paix durable et la réconciliation.

Nous espérons très sincèrement qu'avec l'adoption de ce projet de résolution, le peuple sierra-léonais aura de nouveau l'assurance que les efforts internationaux pour lui venir en aide continueront de constituer l'un des points prioritaires à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que, sous votre direction avisée, les délibérations et les décisions du Conseil serviront les principes et objectifs des Nations Unies.

Cette occasion est particulièrement importante pour moi puisque c'est la première fois que je prends la parole en cette instance. J'espère que s'instaurera une relation fructueuse et à long terme avec les membres du Conseil dans le cadre de nos efforts collectifs pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

L'adoption du projet de résolution portant création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone marquera une étape importante dans la quête d'une paix durable en Sierra Leone, et aura une incidence sur les Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Nigéria et, bien entendu, la Sierra Leone.

Pour l'ONU, ce projet de résolution est une occasion d'assumer la responsabilité principale qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'une tentative concrète d'aider la sous-région de l'Afrique de l'Ouest à résoudre un conflit local. La CEDEAO, et son groupe de contrôle militaire, l'ECOMOG, peut aujourd'hui apprendre avec soulagement que l'ONU va enfin adopter des mesures concrètes pour assumer la responsabilité qui est la sienne de maintenir la paix et la sécurité dans la sous-région.

Pour le Nigéria, la création de la MINUSIL renforce notre conviction que la crise en Sierra Leone constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales mais cela nous soulage également d'un fardeau excessivement lourd sur le plan humain et matériel.

Il ne fait aucun doute que les enfants, les femmes et les hommes de la Sierra Leone sont les principaux bénéficiaires de la décision que va prendre le Conseil aujourd'hui. Après de nombreuses années de destruction et de privations

immenses, ayant entraîné des souffrances indicibles et causé des ravages énormes, la population sierra-léonaise peut maintenant aspirer à une vie normale dans la paix et la stabilité, conditions nécessaires au développement socioéconomique non seulement du pays mais de l'ensemble de la sous-région de la CEDEAO.

Le processus qui a mené à la décision d'aujourd'hui a été long et tortueux. Après sa réussite au Libéria, le Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO s'est chargé d'une mission en Sierra Leone à un moment où cette initiative n'attirait que très peu l'attention au niveau international. Malgré des ressources limitées, un appui logistique inadéquat et l'indifférence de la communauté internationale, l'ECOMOG a été en mesure d'enrayer la crise, ce qui a permis la signature de l'Accord de paix de Lomé le 7 juillet 1999. C'est en grande partie grâce à ces initiatives que l'on a pu jeter les fondations de la MINUSIL.

Nous rendons donc hommage aux dirigeants de la CEDEAO pour la clairvoyance et la persévérance dont ils ont fait preuve, même devant d'énormes difficultés. Nous rendons également un hommage tout particulier aux pays qui fournissent des troupes à l'ECOMOG. Le Ghana et la Guinée méritent d'être mentionnés tout particulièrement en tant que principaux participants à l'ECOMOG; ces deux pays lui fournissent, notamment, des troupes et des ressources matérielles et apportent un appui logistique crucial. Nous leur serions reconnaissants de continuer de participer à ce processus.

L'engagement du Nigéria en faveur de la paix et de la sécurité internationales ne fait aucun doute. Dans notre sous-région, nous avons déployé énormément de ressources humaines et matérielles dans la recherche d'une solution durable aux conflits. Nos efforts au Libéria et, par la suite, en Sierra Leone témoignent de notre attachement envers les principes, que nous chérissons, de bon voisinage et de responsabilité internationale, étant convaincus qu'aucun développement significatif ne peut se produire en l'absence de paix et de stabilité. Dans cette optique, le Nigéria est prêt à jouer son rôle dans le cadre de la MINUSIL pour faciliter l'application de l'Accord de Lomé.

La MINUSIL représente une forme rare et souhaitable de coopération entre l'ONU et une organisation sous-régionale, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous appuyons et saluons cette évolution et espérons que l'ONU continuera d'adopter une approche semblable avec d'autres organisations régionales et sous-régionales dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation voudrait également à cette occasion saluer les contributions des pays donateurs qui ont permis de satisfaire les besoins matériels et logistiques de l'ECOMOG et du Gouvernement sierra-léonais. Nous prions instamment l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale de s'engager à appliquer fidèlement le projet de résolution pour que la population sierra-léonaise puisse profiter au maximum de ce geste de bonne volonté internationale.

Pour terminer, nous espérons que la bonne application du projet de résolution permettra un rétablissement progressif de la paix qui assurera le règne d'une paix durable, de la stabilité et de développement socioéconomique non seulement en Sierra Leone mais dans l'ensemble de la sous-région.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution qui figure dans le document S/1999/1069. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution que le Conseil s'apprête à adopter et que le Royaume-Uni a eu le privilège de piloter, constitue un jalon notable et important sur la voie longue et semée d'embûches d'une paix durable en Sierra Leone. La mise en place de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) constitue une contribution majeure de l'Organisation des Nations Unies aux chances de succès de l'Accord de Lomé.

L'Accord de paix signé à Lomé le 7 juillet dernier offre la possibilité de ramener la paix à la population de la Sierra Leone après huit années de conflit sanglant. Le Royaume-Uni se félicite des mesures qui ont été prises depuis par le Gouvernement sierra-léonais, la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que par la direction du Front uni révolutionnaire (FUR) que par celle des anciennes Forces armées sierra-léonaises/Conseil révolutionnaire des forces armées (ex- FASL/CRFA) pour appliquer l'Accord. Mais il reste encore beaucoup à faire.

La communauté internationale doit maintenant impérativement agir rapidement en faveur de la poursuite de l'application de l'Accord de paix. Sans appui international, l'Accord échouera, comme ont échoué dans le passé d'autres accords de paix. Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Président, après la très claire description du Représentant spécial, M. Otunnu, quelles conséquences désastreuses cela aurait pour la population sierra-léonaise.

La situation actuelle en Sierra Leone sera une mise à l'épreuve. Elle sera vue par beaucoup comme un test de l'engagement de la communauté internationale à résoudre les conflits. La mise en place de la MINUSIL est une occasion évidente pour le Conseil de sécurité et tous les Membres de l'ONU de démontrer que leur attachement à la résolution des conflits joue aussi bien pour l'Afrique que pour les autres zones troublées du monde. Le fait que le Conseil de sécurité est prêt aujourd'hui à autoriser une opération d'envergure en Afrique, dotée d'un mandat ambitieux, à longue portée, montre clairement que la volonté d'agir en Afrique est bien là.

Mais il est également vital que les décisions prises aujourd'hui soient appliquées rapidement. Nous ne pouvons nous permettre le moindre retard dans le déploiement de la MINUSIL. Cette force a en effet un rôle crucial à jouer dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé. Son déploiement de bonne heure dans les points clefs sur tout le territoire sierra-léonais créera le climat de confiance nécessaire et aidera à relancer le processus de paix. La lenteur actuelle de ce processus menace les résultats déjà acquis. Le déploiement de la MINUSIL facilitera également l'acheminement de l'aide humanitaire aux zones de Sierra Leone qui en ont le plus cruellement besoin. Il est impératif que toutes les parties garantissent la sécurité et la liberté de mouvement des convois humanitaires et nous les invitons instamment à le faire.

Un des aspects cruciaux du rôle de la MINUSIL en Sierra Leone sera l'aide à apporter au Gouvernement sierra-léonais dans son plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le Représentant spécial, M. Otunnu, a eu raison d'attirer l'attention sur l'importance capitale de ce programme. Le Gouvernement britannique se félicite de la cérémonie symbolique de désarmement et de démobilisation organisée à Freetown le 20 octobre et à laquelle ont participé les dirigeants du FUR et des ex-FASL/CRFA. Nous espérons que cet événement aura permis de stimuler les efforts de désarmement dans tout le pays; rien ne saurait désormais excuser de nouveaux retards. La volonté politique des parties est encore nécessaire pour que le programme parte du bon pied, mais un soutien pratique et financier est également requis d'urgence. Le Royaume-Uni est prêt à apporter toute l'aide supplémentaire qu'il peut fournir et exhorte les autres à en faire autant. Nous demandons à tous les États de verser d'urgence des contributions au fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour permettre de soutenir le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Le Royaume-Uni demande également aux dirigeants du FUR et des anciennes Forces armées sierra-léonaises (ex-FASL/CRFA) de faire tout ce qu'ils peuvent pour permettre au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion d'aller de l'avant. Les deux directions doivent continuer d'encourager leurs partisans à déposer les armes conformément à l'Accord de paix et à assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la MINUSIL. Toutes les personnes encore détenues par les groupes rebelles doivent être libérées immédiatement.

La MINUSIL doit également être en mesure de protéger la sécurité et la liberté de mouvement de son personnel dans l'exercice de son mandat. Elle doit être prête à prendre des mesures pour défendre les civils où et quand elle peut le faire. Mais en fin de compte, c'est à l'ECOMOG et au Gouvernement sierra-léonais qu'il incombe de faire respecter la sécurité en vertu de l'Accord de paix.

Le succès de la MINUSIL dépendra également en grande partie du déploiement conjoint et d'une coopération étroite avec l'ECOMOG. Ici je tiens à me faire l'écho de l'hommage qu'a rendu le Représentant spécial, M. Otunnu, au rôle joué par l'ECOMOG et par le Nigéria. La volonté de la CEDEAO de travailler de concert avec l'ONU en Sierra Leone est un exemple important de coopération avec les efforts régionaux de maintien de la paix dans le monde entier. Comme l'explique le rapport du Secrétaire général sur la Sierra Leone, nous pensons que l'ECOMOG continuera de jouer auprès de la MINUSIL un rôle vital dans le maintien de la sécurité, en particulier autour de Freetown et de Lungi, ainsi que dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. J'ai écouté très attentivement, à cet égard, les propos du représentant de la Sierra Leone sur la nécessité d'une présence continue de l'ECOMOG. Nous louons les efforts de l'ECOMOG et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer l'ECOMOG dans l'accomplissement de sa tâche. Le Royaume-Uni est en train de travailler également avec le Gouvernement sierra-léonais à restructurer et former une nouvelle armée et une nouvelle force de police sierra-léonaises, professionnelles et démocratiquement responsables, pour protéger la population sierra-léonaise et favoriser la stabilité à long terme.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante réunion.

Avant d'en venir au projet de résolution, je voudrais faire une rapide observation sur l'événement tragique survenu ce matin à Banja Luka en Bosnie — je veux parler, bien sûr, de l'attentat à la voiture piégée contre la personne de Zeljko Kopanja, éminent journaliste serbe de Bosnie, qui se trouve maintenant entre la vie et la mort. Nous sommes ici réunis pour parler d'événements tout aussi horribles en Sierra Leone, mais la lâcheté de ce type d'attentat contre un journaliste courageux en Bosnie nous rappelle que nous n'avons jamais terminé notre travail et qu'en Bosnie, où des progrès ont pourtant été réalisés, les forces du mal sont encore présentes. Il s'agit d'une tentative claire de détruire le processus de paix de Dayton et le travail de l'ONU. Cette attaque nous rappelle une fois de plus que nous devons travailler pour la paix dans le monde entier.

En ce qui concerne la réunion d'aujourd'hui sur la Sierra Leone, je voudrais, pour commencer, saluer les déclarations faites et souhaiter la bienvenue aux nouveaux Représentants permanents du Nigéria et de la Sierra Leone à l'ONU où je suis, moi aussi un peu un nouveau venu, puisque je suis ici depuis sept semaines seulement. Je me réjouis d'avance de travailler en étroite collaboration avec eux. J'ai été très touché par leurs observations et, bien sûr, par celles de mon ami M. Otunnu dont la déclaration pouvait difficilement être plus éloquente.

En adoptant le projet de résolution d'aujourd'hui sur la Sierra Leone, le Conseil de sécurité fera plus que tout simplement déployer une autre force de maintien de la paix de l'ONU. Nous reconnaîtrons la fin d'une des guerres civiles les plus brutales et le début d'une des transitions vers la paix les plus méritées. Nous allons adhérer sans réserves à l'accord historique signé à Lomé et nous consacrer à sa mise en oeuvre.

Au cours des neuf dernières années, le peuple de la Sierra Leone a subi une guerre horrible. La moitié de la population reste déplacée à l'intérieur du pays. Plus d'un million de Sierra-Léonais sont devenus des réfugiés. Beaucoup d'autres ont perdu leur vie, leur famille et leurs foyers.

C'est pourquoi le vote d'aujourd'hui est important et tombe à point nommé. Bien que trois mois se soient écoulés depuis que l'accord de paix a été signé, la situation demeure fragile. En fait, au début de cette semaine, il y a eu encore un accrochage entre factions rebelles. Cela nous rappelle que l'élan du processus de paix peut être facilement brisé faute d'une action rapide, énergique et vigoureuse de la part de la communauté internationale.

Le règlement de ce conflit constitue une haute priorité pour mon gouvernement. Les États-Unis ont servi d'intermédiaires pour le cessez-le-feu et aidé à faciliter le processus de paix. Durant ces deux dernières années, nous avons fourni plus de 100 millions de dollars pour couvrir, en Sierra Leone, les besoins d'aide humanitaire consécutifs à la guerre. En plus, nous avons fourni près de 16 millions de dollars d'appui logistique et de matériel à usage non militaire à l'ECOMOG, Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nous reconnaissons pleinement que nous ne serions pas ici aujourd'hui si ce n'était pas grâce aux qualités de chef du Président Kabbah et à l'esprit de compromis démontré par les ex- combattants rebelles. Leur volonté de taire leurs divergences a rendu solides les chances de la paix. À cet égard, Foday Sankoh et de Johnny Paul Koroma ont un rôle essentiel à jouer pour garantir que leurs partisans respectent l'Accord de Lomé. Nous reconnaissons aussi les énormes contributions faites par les troupes ouest-africaines de maintien de la paix de l'ECOMOG, sous la direction du Nigéria, et nous louons la volonté de l'ECOMOG de rester sur le terrain et de poursuivre les opérations de désarmement et de démobilisation.

Mais, évidement tout le mérite revient aux populations sierra-léonaises elles-mêmes, qui ont démontré le mélange nécessaire de courage et de détermination pour sortir leur pays d'une guerre horrible.

Nous espérons que l'Accord de Lomé sera couronné de succès. Nous sommes prêts à prêter l'appui voulu à cette fin. Durant mes voyages à Washington pour discuter de la question des arriérés de contributions des États-Unis à l'ONU, j'ai parlé du problème de la Sierra Leone en lui donnant une importance égale à ceux du Timor oriental et du Kosovo, dans chacun de mes entretiens avec tout membre du Congrès, et j'ai souligné à leur intention que les États-Unis ne font pas de différence injustifiée concernant le maintien de la paix en Afrique — la Sierra Leone est aussi importante pour nous que le Kosovo ou le Timor oriental. Et je suis heureux de dire que les membres du Congrès n'ont pas élevé la moindre objection à cette tentative de hausser le profil et l'importance de la Sierra Leone — où la Secrétaire d'État s'est rendue il y a seulement deux jours — tout comme celle de l'Afrique en général.

Nous sommes en faveur de la justice et de la responsabilité individuelle. Nous cherchons actuellement les moyens d'aider le Gouvernement de la Sierra Leone à mettre sur pied une commission de la vérité et de la réconciliation et une commission des droits de l'homme, conformément aux termes de l'Accord de paix. Nous sommes en faveur de l'envoi d'une mission internationale d'enquête qui serait chargée d'assister la commission de la vérité et de la réconciliation et la commission des droits de l'homme dans leurs travaux et leurs délibérations. Et nous espérons que ces commissions pourront apporter la guérison et la réconciliation nationales en Sierra Leone. Nous restons par conséquent déterminés à rechercher les responsabilités. En même temps, nous reconnaissons la nécessité de permettre à l'Accord de paix de porter ses fruits.

Cette semaine même, le Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Madeleine Albright, s'est rendue en Sierra Leone pour offrir son appui au Président Kabbah et à son gouvernement démocratiquement élu. Elle a mis à profit sa visite pour exprimer la sympathie de notre nation devant les souffrances que le peuple sierra-léonais a endurées et notre ferme engagement d'y voir restaurer la paix et d'enraciner la réconciliation. À la suite de sa visite, la Secrétaire d'État Albright a tenu ces propos : «j'ai vu des personnes qui ont atrocement souffert, mais qui pourtant ont cherché non la vengeance, mais un renouveau». C'est ce processus de renouveau que nous cherchons à encourager aujourd'hui.

Nous appuyons entièrement, avec un enthousiasme sincère, cet important projet de résolution afin d'instituer la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Nous appuyons cette résolution parce que nous sommes déterminés à travailler de concert avec les Africains pour faire en sorte que les opérations africaines de maintien de la paix connaissent le succès.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie l'adoption du projet de résolution présenté ce matin au Conseil de sécurité, en même temps qu'elle pense que la mise sur pied ainsi que le déploiement de la Mission des nations en Sierra Leone devrait être décidés depuis longtemps, du fait que l'Accord de paix de Lomé a été signé il y a plus de trois mois. Nous avons loué cette décision courageuse prise par le Gouvernement et le peuple sierra-léonais de mettre fin au conflit qui a éprouvé le pays, et de s'engager dans le long processus menant vers une paix durable. Nous pensons que la présence de la MINUSIL permettra d'instaurer un climat de confiance indispensable à la consolidation de la paix et à la réconciliation. Cependant, la réussite de la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé ne peut être placée uniquement sur les épaules de la MINUSIL; le peuple de la Sierra Leone et particulièrement ses dirigeants eux-mêmes en ont aussi la responsabilité. Avec l'aide de la communauté internationale, ils doivent faire en sorte que cet accord soit viable.

La Malaisie appuie fermement le déploiement d'une puissante force de l'ONU en Sierra Leone. Nous pensons qu'au vu de la situation politique et des conditions de sécurité toujours fragiles, voire instables, qui règnent dans ce pays, seul un contingent de maintien de la paix avec une force crédible, bien équipé et disposant d'un mandat clair, pourrait mener à bien la tâche qui lui est confiée. C'est pour cette raison que ma délégation a souligné la nécessité d'instituer la MINUSIL, conformément au chapitre VII de la Charte de l'ONU et en harmonie avec les «règles d'engagement bien établies» que le Secrétaire général avait proposé pour la MINUSIL au paragraphe 43 de son rapport daté du 23 septembre 1999 (S/1999/1003). L'incident de la prise d'otages des membres de l'ECOMOG et de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) en août 1999, met en relief cette préoccupation. Après un débat approfondi sur la question, ma délégation peut accepter le langage du projet de résolution. Le succès de la MINUSIL pourrait avoir un effet sur les futures missions de maintien de la paix que l'ONU prévoit d'envoyer dans d'autres régions de conflit en Afrique. Pour cette raison, il importe qu'on fournisse à la MINUSIL tous les outils dont elle a besoin pour lui assurer une bonne chance de mener à bien sa mission.

C'est en considération de ce qui précède que ma délégation se félicite de la présence continue de l'ECOMOG en Sierra Leone pour assurer la sécurité dans les zones où ses forces sont déployées et mener d'autres tâches, conformément à leur mandat d'assurer la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Nous voudrions, une fois encore, remercier les pays qui ont mis des contingents à la disposition de l'ECOMOG, particulièrement le Nigéria qui a supporté la plus grande partie des frais occasionnés par la présence de l'ECOMOG en Sierra Leone. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts de l'ECOMOG pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche. Ma délégation ne peut souligner trop énergiquement la nécessité d'une coopération et coordination étroites entre l'ECOMOG et la MONUSIL pour leur succès.

La Malaisie se félicite du retour à la paix en Sierra Leone après presque 10 années d'un des conflits les plus brutaux qu'ait connus l'Afrique. La guerre en Sierra Leone a profondément marqué et traumatisé la population — particulièrement les enfants dont beaucoup ont subi des traitements cruels et inhumains et sont devenus des instru-

ments de guerre. Leur situation désespérée a été mise en relief par le Secrétaire général adjoint, M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, à la suite de sa récente visite dans la région. L'utilisation cruelle et cynique et la manipulation des enfants aux fins de la guerre, comme cela a pu être constaté dans certaines des pires manifestations du conflit de la Sierra Leone, doit être condamnée de la manière la plus ferme et leur répétition ne doit plus être permise nulle part dans le monde.

Nous nous félicitons de l'initiative prise pour réagir face à la situation dans laquelle se trouvent les enfants dans les conflits armés, comme le suggère M. Otunnu. Nous le louons d'avoir abordé ce problème extrêmement grave et nous continuerons a appuyer fermement ses efforts.

Avec la fin du conflit, les rebelles doivent rapidement commencer à respecter les engagements qu'ils ont pris dans l'Accord de paix. Pour commencer, les chefs rebelles doivent mettre à exécution ces engagements. Ils doivent maîtriser leurs partisans et veiller à ce qu'ils soient désarmés et démobilisés sans délai. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent les engagements qu'elles ont pris solennellement et continuent la mise en oeuvre de toutes les dispositions de l'Accord de Lomé.

La Sierra Leone se trouve en présence d'une tâche immense qui est de cimenter la paix et d'engager un processus de reconstruction politique, sociale et économique, et de remise en état de ce pays ravagé par la guerre. Le processus doit commencer immédiatement par la mise en oeuvre urgente de son programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La bonne exécution de ce programme sera de nature à consolider la paix et aidera à atténuer la grave situation humanitaire dans l'ensemble du pays. Nous nous félicitons donc du lancement de ce programme par le Gouvernement de la Sierra Leone. Dans tous ces efforts, les besoins particuliers des enfants sierra-léonais traumatisés devront être rapidement et convenablement pris en compte.

La Sierra Leone a eu une occasion unique de réaliser la paix. Le chemin à parcourir ne sera pas facile, mais l'Accord de Lomé offre un cadre viable à la paix et il doit être mis à profit. Pour sa part, la communauté internationale doit veiller à ce que l'élan du processus de paix ne soit pas gâché en cette phase critique de l'histoire de la Sierra Leone.

M. Dejammet (France) : La signature à Lomé, le 7 juillet 1999, d'un accord de paix entre le Gouvernement légitime de la Sierra Leone et les rebelles du Front révolutionnaire uni a permis d'ouvrir une dynamique de retour à la paix, après neuf années d'un conflit civil particulièrement cruel. Nous avons tous à l'esprit les témoignages de ceux qui se sont rendus sur place et qui appelaient à un effort de la communauté internationale pour ramener la paix dans une région terriblement éprouvée, et je voudrais à cet égard remercier M. Otunnu des appels qu'il nous a adressés dans le passé, qu'il a renouvelés aujourd'hui car ses efforts nous ont aidés à soutenir l'action de ceux, les Africains au premier chef, qui se sont efforcés de ramener — je le répète — la concorde et la paix dans une région aussi douloureusement touchée.

Il ne faut donc pas aujourd'hui évidemment manquer l'occasion qui s'offre d'instaurer en Sierra Leone les fondements d'une paix durable, d'assurer aux populations civiles un accès enfin libre à tous les services publics sociaux, et d'aider et de conforter la réconciliation nationale et le développement du pays.

Mais bien sûr aujourd'hui où des perspectives nouvelles s'offrent, il nous faut remercier ceux qui ont rendu cette évolution possible et exprimer toute notre gratitude aux États africains membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'action qu'ils ont poursuivie, pour les sacrifices qu'ils ont endurés, et plus particulièrement au Nigéria qui a joué, durant toute cette crise, un rôle majeur d'entraînement afin de ramener — je le répète — la paix en Sierra Leone.

Aujourd'hui, le retour à Freetown de Foday Sankoh et de Johnny Paul Koroma, la nomination au gouvernement de représentants de la rébellion constituent bien évidemment des évolutions encourageantes. Nous invitons toutes les parties, mais notamment les groupes rebelles, à respecter de bonne foi les engagements pris à Lomé.

Nous sommes à ce sujet évidement également reconnaissants de l'esprit de conciliation et de tolérance qui a été manifesté par le gouvernement du Président Kabbah, et qui vient encore d'être attesté par l'intervention à cette table du représentant de la Sierra Leone. Nous le remercions.

Dans la mesure où cet Accord de Lomé représente une évolution positive pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, il est évidemment nécessaire que le Conseil de sécurité se donne les moyens de le mettre en oeuvre. C'est pourquoi nous nous sommes toujours montrés favorables aux recommandations du Secrétaire général qui appelait à la création d'une Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) avec des effectifs importants, avec des

règles d'engagement robustes afin d'avoir la capacité de se défendre et d'assurer dans le cadre de son mandat — comme l'avait justement souhaité le représentant du Canada, mais ce fut un voeu qui fut suivi par l'ensemble des membres du Conseil — la protection des populations civiles menacées.

Aujourd'hui, au moment où nous allons adopter un projet de résolution qui porte sur la MINUSIL, mais où nous envisageons aussi de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, nous pouvons juger que ces faits nouveaux constituent un signal d'encouragement vis-à-vis du continent africain. Celui-ci prendra la mesure de l'ouverture plus sincère qui est faite par les membres du Conseil de sécurité à ses aspirations.

Nous estimons donc que lorsque des perspectives sérieuses de règlement des conflits existent, la communauté internationale et au premier chef le Conseil de sécurité, doivent effectivement se ranger aux côtés des Africains pour faciliter la mise en oeuvre, l'accomplissement de ces perspectives de solution pacifique. Et nous souhaitons que l'engagement que nous prenons aujourd'hui pour la Sierra Leone, sous la forme très tangible d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, nous espérons que cet engagement pourra être poursuivi dans d'autres régions d'Afrique, et notamment en République démocratique du Congo.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Avant l'aboutissement des négociations qui ont donné lieu au projet de résolution dont nous sommes saisis, nous étions nombreux à être découragés par la question des opérations de maintien de la paix en Afrique. Nous craignions que la notion de maintien de la paix en Afrique ne présente plus d'intérêt pour le Conseil. Mais grâce à la qualité du projet de résolution d'aujourd'hui, ces appréhensions sont dissipées. Nous sommes rassurés de voir que l'intérêt accordé aux problèmes du continent demeure.

Nous nous félicitons de l'initiative de la délégation du Royaume-Uni et de son attitude constructive à l'égard des propositions faites par les différentes délégations pour améliorer le texte. Nous ne pouvons manquer de citer le Canada qui a tant insisté — à juste titre — sur la protection des civils. Et surtout, la Secrétaire d'État des États-Unis Madeleine Albright s'est rendue en Sierra Leone, il y a quelques jours, pour manifester de nouveau le soutien indéfectible de son pays au processus de paix. Toutes ces manifestations de soutien enverront le signal qui convient au Gouvernement et au peuple de la Sierra Leone pour qu'ils sachent que la communauté internationale les appuie dans leurs efforts de consolidation de la paix et de reconstruction du pays.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le processus qui nous a menés à la présente situation a été une tâche longue et difficile. Cette manifestation sans précédent de soutien international offre également une occasion unique qui doit être saisie par le peuple de la Sierra Leone pour rendre à son beau pays à sa gloire d'antan, à savoir un centre d'études, de commerce, d'échanges et de culture — en fait, la nation vibrante qu'elle a été. Toutefois, pour y parvenir, les parties doivent respecter les engagements qu'elles ont pris en vertu de l'Accord de paix, comme le demande le projet de résolution. À cet égard, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion doit être accéléré. Le retour à Freetown des dirigeants du Front uni révolutionnaire (FUR) et du Conseil révolutionnaire des forces armées permettra, nous l'espérons, d'accélérer véritablement ce processus.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion de féliciter le Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les pays fournisseurs de contingents qui ont consenti un sacrifice si désintéressé sans lesquels toute la situation en Sierra Leone aurait été tout autre aujourd'hui. Le nouveau mandat de l'ECOMOG adopté par la CEDEAO montre clairement l'évolution positive de la situation et nous ne doutons pas que les forces de l'ECOMOG continueront à jouer leur rôle avec habileté et professionnalisme.

Dans la perspective d'un déploiement imminent de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, il est non seulement souhaitable mais tout à fait nécessaire d'établir une coopération et une coordination étroites avec l'ECOMOG. Entre-temps, ma délégation se félicite des activités du Comité conjoint de mise en oeuvre et du Comité mixte de suivi pour le travail important qu'ils accomplissent.

La situation en Sierra Leone est évidemment très fragile. Il existe un besoin urgent de sécurité, sans laquelle il ne sera pas possible d'entreprendre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des 45 000 anciens combattants et de faire ainsi disparaître la menace qui pèse sur la sécurité.

Comme nous le savons tous, l'ECOMOG ne peut à lui seul s'acquitter de cette tâche. Nous avons toujours soutenu que l'ONU ne pouvait pas sous-traiter sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le manque de ressources financières et autres n'a jamais été et

ne sera jamais une excuse légitime pour l'abandon de cette responsabilité.

Nous nous félicitons donc de la position courageuse adoptée cette fois-ci par le Conseil sur la Sierra Leone. Elle est de bon augure pour l'avenir des opérations de maintien de la paix en Afrique. Nous trouvons en effet encourageant ce que vient de dire l'Ambassadeur Holbrooke. Il est également vrai que lorsque nous comprenons l'importance de mettre de l'ordre chez nous en faisant passer l'intérêt collectif avant nos petits intérêts personnels, les autres membres de la communauté internationale ne manquent pas de nous apporter leur soutien et leur solidarité.

Le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU dotée d'un mandat solide lui permettant de répondre aux menaces dirigées contre l'application de l'Accord de paix et contre la sécurité des civils est essentiel si nous voulons réussir en Sierra Leone. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la création de la MINUSIL dotée d'un effectif de 6 000 militaires. Nous voyons également d'un oeil favorable les tâches confiées à la MINUSIL aux termes du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Ma délégation constate que le sort des enfants est un des défis les plus pressants que la Sierra Leone doit relever. Nous accueillons avec satisfaction l'engagement pris par le Gouvernement sierra-léonais, la MINUSIL et d'autres entités d'aider à faire face à ce problème. Nous sommes heureux de constater que des questions importantes telles que celle-ci ont été prises en compte dans le projet de résolution.

Dans l'ensemble, ce projet de résolution traite des questions les plus importantes auxquelles est confrontée la Sierra Leone et nous entendons donc voter pour.

Encore une fois, ma délégation est heureuse de pouvoir noter que l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement sierra-léonais et le FUR tient. Le peuple sierra-léonais a maintenant la possibilité de réparer les dommages infligés à son pays au cours de ce long conflit fratricide. C'est exactement ce que propose ce projet de résolution au peuple sierra-léonais et nous espérons qu'il sera à la hauteur du défi et qu'il saura battre le fer pendant qu'il est chaud.

M. Hamer (Pays Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Otunnu de son exposé précieux et en même temps, très alarmant.

Les Pays-Bas se félicitent du projet de résolution dont est saisi le Conseil et qui porte création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Ce faisant, le Conseil de sécurité prendra une mesure radicale et nécessaire pour soutenir l'Accord de paix de Lomé. Le succès définitif de cet Accord demeure cependant entre les mains des parties concernées.

Dans cette phase, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion constituent un élément critique. Le succès du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion sera un indicateur important du succès du processus de paix dans son ensemble. Nous avons l'intention de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale constitué pour financer les coûts du programme de désarmement. Les parties concernées doivent maintenant faire tous les efforts pour s'assurer que les combattants se dispersent, rendent leurs armes et réintègrent la vie civile. Les premières mesures à cette fin ont été prises le 20 octobre avec le lancement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Il faut accorder une attention particulière aux enfants soldats qui sont souvent à la fois victimes et auteurs d'atrocités. Les armes recueillies doivent être détruites immédiatement pour éviter qu'elles ne soient remises en circulation.

La situation en Sierra Leone demeure instable, comme l'ont prouvé les événements récents. Le Conseil de sécurité partage le point de vue du Secrétaire général — qui a été appuyé par le représentant de la Sierra Leone dans sa déclaration d'aujourd'hui — quant au fait que des règles d'engagement énergiques sont essentielles pour permettre à la MINUSIL de s'acquitter de son mandat et de se protéger et de protéger les civils qui sont menacés. Il est donc important que la MINUSIL, comme le note le paragraphe 14 du projet de résolution dont nous sommes saisis, reçoivent les pouvoirs dont elle aura besoin pour être à la hauteur de ces responsabilités.

Pour que la paix en Sierra Leone soit durable, il est essentiel que ceux qui sont responsables des souffrances subis et des atrocités commises au cours de cette guerre civile de huit ans ne restent pas impunis. Une paix sans obligation de rendre compte ne saurait être une paix durable. Le travail de la Commission de la vérité et de la réconciliation devrait commencer dès que possible de façon efficace et devrait bénéficier de tout le soutien nécessaire, tant de la part des parties que de la part de la communauté internationale. Les progrès réalisés dans ce domaine seront, à notre avis, une autre mesure du succès du processus de paix.

Enfin, je voudrais rendre hommage au Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et aux pays fournisseurs de contingents — au premier plan desquels se situe le Nigéria — pour les efforts continus qu'ils ont faits afin de promouvoir la paix en Sierra Leone. Je remercie également le Secrétaire général et son représentant spécial de leur importante contribution. Nous comptons sur le maintien d'une coopération étroite entre l'ECOMOG et la MINUSIL qui sera d'une importance primordiale dans les mois à venir.

Les Pays-Bas, pour leur part, sont disposés à continuer et à renouveler leur soutien à l'ECOMOG, comme nous l'avons fait dans le passé en apportant notre soutien à un contingent malien de l'ECOMOG.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je souhaite remercier M. Otunnu de son exposé très détaillé.

Depuis la signature, le 7 juillet dernier, de l'Accord de paix de Lomé entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front uni révolutionnaire, la situation en Sierra Leone est, dans l'ensemble, restée calme et l'accord de cessez-le-feu a été respecté. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants ont commencé. D'autres dispositions pertinentes de l'Accord ont également été appliquées à des degrés variables.

La délégation chinoise se félicite de ce progrès et voudrait, dans ce contexte, exprimer ses remerciements à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à son Groupe d'observateurs militaires pour les contributions exceptionnelles qu'ils ont longtemps apportées au processus de paix en Sierra Leone.

Dans le même temps, nous sommes pleinement conscients du fait qu'il subsiste de nombreuses incertitudes dans la situation en Sierra Leone et que le processus de paix y reste fragile. Donc, à ce stade, il est indispensable que la communauté internationale continue d'apporter son aide et son encouragement à la Sierra Leone.

La Chine a toujours pensé que les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, devraient agir le plus tôt possible après la signature de l'Accord de paix de Lomé, pour soutenir concrètement le processus de paix dans le pays. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de son rapport présenté au Conseil de sécurité en date du 23 septembre, qui figure au document S/1999/1003 et qui énonce clairement des recommandations précises pour la création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

En même temps nous sommes heureux de voir que, sur cette base, le Conseil a rapidement rédigé le projet de résolution pertinent et qu'il est parvenu à un accord sur le texte après de nombreuses tournées de consultations.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est la première résolution adoptée par le Conseil sur une question concernant l'Afrique après la séance publique qu'il a tenue sur la situation en Afrique le mois dernier. Le Conseil a donné suite aux demandes du Gouvernement sierra-léonais et des États membres de l'Afrique en tenant dûment compte des préoccupations des autres membres du Conseil. Le texte de ce projet est exhaustif et équilibré et il rend compte d'une certaine manière de l'attention que le Conseil porte aux problèmes de l'Afrique et de la contribution qu'il entend apporter à cet égard, ce dont la Chine se félicite.

Nous espérons que le Secrétariat entamera dès que possible les préparatifs nécessaires en vue du déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et qu'il mènera sans tarder des consultations avec le Gouvernement sierra-léonais pour envisager des mesures spécifiques. Nous sommes certains que sous la conduite de l'Ambassadeur Okelo, le Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission coopérera étroitement avec le Gouvernement sierra-léonais et le Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et qu'elle s'emploiera de manière dévouée et sincère à jouer un rôle actif pour promouvoir la consolidation de la paix en Sierra Leone.

À l'heure actuelle, le peuple sierra-léonais dans son ensemble aspire à la paix et la stabilité, de même qu'à la réconciliation nationale. Il espère que la reconstruction économique pourra commencer sans tarder et qu'on entreprendra rapidement de panser les blessures infligées par cette guerre civile longue de huit années. Nous pensons que le projet de résolution qui va être adoptée par le Conseil sur l'établissement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone imprimera un élan nouveau au processus de paix en Sierra Leone et qu'elle contribuera au développement économique et à la stabilisation de la situation dans ce pays.

Compte tenu de tout cela, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues qui ont remercié le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés,

M. Olara Otunnu, de sa déclaration. Nous sommes également reconnaissants aux Représentants permanents de la Sierra Leone et du Nigéria de leurs interventions.

Ma délégation a été horrifiée par les chiffres et les faits mentionnés par M. Otunnu pour décrire l'ampleur de la violence et les déplacements qui ont bouleversé la vie des enfants sierra-léonais. L'expression qu'il a utilisée — «atrocités diaboliques» — est un témoignage bien triste du niveau de folie et de violence qu'atteint parfois la nature humaine. Une fois de plus, M. Otunnu nous a adressé un message éloquent et convaincant. Le sens de ce message est très simple : la communauté internationale doit accorder une attention persistante et systématique au sort des enfants dans toutes les régions du monde, sans aucune exception et sans aucune discrimination.

L'espoir renaît en Sierra Leone et ma délégation voudrait féliciter les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest des efforts qu'ils ont consentis pour promouvoir le processus de paix dans ce pays. Nous saluons en outre le rôle joué par le Groupe de contact pour encourager le dialogue politique et la réconciliation nationale. Le Brésil espère que la population sierra-léonaise sur laquelle repose en dernier ressort le renouvellement démocratique dans ce pays pourra soutenir le processus de paix.

Le Brésil approuve sans réserve les dispositions du projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter aujourd'hui, de même que la création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Ma délégation tient en outre à remercier la délégation britannique qui a pris la tête du processus menant à l'adoption de ce projet de résolution. Nous attendons des progrès rapides dans l'application du programme de désarmement pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des forces rebelles, qui est indispensable pour assurer une stabilité et une paix durables dans ce pays.

À notre avis, à ce tournant décisif du conflit en Sierra Leone, il importe de mettre l'accent sur le relèvement et la reconstruction du pays. La communauté internationale, par le biais d'efforts coordonnés dans le cadre du système des Nations Unies, doit développer une stratégie à long terme pour la Sierra Leone incluant les aspects politique, économique, social, humanitaire et de sécurité, ainsi qu'un appui aux acteurs et organisations régionales.

Compte tenu de la nécessité de remédier aux violations des droits de l'homme perpétrées au cours de la guerre civile, il importe également de faire porter les efforts entrepris dans le cadre du processus de paix sur la promotion et la protection des droits de l'homme, par le biais notamment d'une enquête sur les massacres qui se sont produits récemment. L'établissement rapide et le fonctionnement efficace de la commission de la vérité et de la réconciliation et de la commission des droits de l'homme sont indispensables pour assurer la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale en Sierra Leone.

Nous espérons que les conditions politiques nécessaires seront réunies pour faire en sorte qu'une participation active des Nations Unies au maintien de la paix dans d'autres conflits en Afrique puisse devenir une réalité concrète. Le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui est prometteur à cet égard.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil aux nouveaux Représentants permanents de la Sierra Leone et du Nigéria. Ils ont tous deux présenté leurs lettres de créance hier et nous leur souhaitons tout le succès possible dans leurs fonctions importantes et difficiles.

Je crois que nous pouvons aujourd'hui affirmer qu'après huit années de combats, la population sierra-léonaise peut enfin envisager l'avenir avec espoir. Sur cette longue et difficile voie vers la paix, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), son Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) et l'ONU ont apporté une contribution importante pour défendre les valeurs de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme, et pour permettre qu'elles soient effectivement restaurées.

Comme nous l'avons déjà dit au cours de la séance publique du mois d'août, l'Accord de paix de Lomé marque une étape décisive dans l'histoire récente de la Sierra Leone. Nous sommes sûrs que l'opération de maintien de la paix que nous sommes sur le point de mettre sur pied aujourd'hui contribuera de manière efficace à son application. À notre avis, la MINUSIL dispose d'un mandat clair sur quatre plans différents. Au plan militaire, par le biais de l'aide apportée au Gouvernement sierra-léonais pour l'aider à appliquer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et pour lui permettre de surveiller le respect du cessez-le-feu. Au plan politique, grâce aux mécanismes de rétablissement de la confiance entre les parties et grâce à une assistance électorale si besoin est. Au plan humanitaire, en facilitant l'acheminement de l'assistance. Et au plan des droits de l'homme, en appuyant le respect et la promotion de ces droits.

Je voudrais mentionner en particulier le paragraphe 14 du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui autorise la MINUSIL à agir en vertu du Chapitre VII de la Charte avec deux objectifs bien précis : assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel et assurer la protection des civils immédiatement menacés d'actes de violence physique. La sécurité du personnel sur le théâtre des opérations doit être un préalable à toutes les missions de maintien de la paix. Au cours de la seule année écoulée, plusieurs membres du personnel de l'ONU ont été victimes de cette violence. Les femmes et les hommes qui sont au service de l'Organisation ne devraient pas être exposés plus que nécessaire. Comme la Vice-Secrétaire générale l'a dit dans son allocution à l'Assemblée générale le 14 octobre dernier,

> «l'amélioration de la sécurité n'est pas un luxe. Elle devrait être envisagée... comme une dépense de fonctionnement essentielle.» (*A/54/PV.34*)

Il ne fait aucun doute que le personnel de la MINUSIL s'acquittera de ses tâches dans des circonstances dangereuses. C'est pourquoi nous estimons qu'il y a eu lieu, dans le cadre du projet de résolution, de renforcer les règles d'engagement de la MINUSIL en conférant à la Mission les prérogatives supplémentaires prévues au Chapitre VII. De même, la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé prévoit les mécanismes juridiques nécessaires pour poursuivre et châtier ceux qui sont responsables d'attaques dirigées contre le personnel des Nations Unies. À cet égard, nous souhaitons une fois de plus lancer un appel au États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient cette Convention.

Nous pensons que la protection des civils en vertu du Chapitre VII de la Charte est tout à fait pertinent dans le cadre du mandat d'une opération de maintien de la paix. Ce projet de résolution introduit une nouvelle dimension politique, juridique et morale essentielle. Il à trait à la crédibilité du Conseil de sécurité, en indiquant que le Conseil a tiré des enseignements de sa propre expérience et qu'il ne peut rester indifférent lorsque des attaques aveugles sont perpétrées contre la population civile. Nous sommes en même temps réalistes. L'objectif à atteindre doit être conforme aux moyens disponibles. Aussi, nous acceptons les limites mentionnées au paragraphe 14 du dispositif du projet de résolution pour ce qui est de l'action de la MINUSIL. Il établit une limite objective, la compétence que le Conseil souhaite donner à la MINUSIL; une limite géographique, la zone de déploiement de la MINUSIL; et une limite fonctionnelle, elle ne doit pas chevaucher les responsabilités spécifiques en matière de sécurité qui incombent au Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), en vertu du mandat approuvé par la CEDEAO le 25 août 1999.

Nous pensons que nous devons tenir sérieusement compte de ce qu'a dit l'Ambassadeur Olara Otunnu au début de ce débat. Les atrocités commises contre les enfants et les civils innocents doivent être réparées autant que possible. À cet égard, la toute récente visite de Mme Albright en Sierra Leone a laissé des images indélébiles. C'est pourquoi le paragraphe 18 du dispositif du projet de résolution qui a trait à la réadaptation des enfants soldats et aux besoins spécifiques de tous les enfants touchés par le conflit est pertinent. La MINUSIL accordera sans aucun doute l'attention nécessaire à ce paragraphe pour répondre, dans le cadre de son mandat, aux préoccupations légitimes soulignées au Conseil par l'Ambassadeur Otunnu.

La MINUSIL constitue la première d'une série d'opérations de maintien de la paix de grande envergure que le Conseil va créer dans les semaines à venir. Il est, sans aucun doute, nécessaire de relancer les opérations de maintien de la paix. Mais, pour que ces opérations puissent s'acquitter de leur mandat, les Nations Unies doivent disposer des ressources nécessaires.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle vital à jouer dans le maintien et la consolidation de la paix en Sierra Leone. Nous pensons que ce projet de résolution établit le cadre juridique et politique qui permettra de mener à bien cette tâche.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir invité M. Otunnu pour situer le contexte de notre débat sur la Sierra Leone ce matin. Je crois que rien ne saurait mieux nous rappeler notre objectif en adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis, que le rappel vivant et frappant fait par le Représentant spécial Otunnu des horreurs commises contre des enfants — y compris des bébés de moins de huit semaines — pendant les huit années qu'a duré la guerre civile en Sierra Leone.

En outre, il convient que nous souhaitions la bienvenue à nos collègues de la Sierra Leone et du Nigéria à cette occasion. La délégation canadienne se réjouit à l'idée de pouvoir travailler en étroite collaboration avec les Ambassadeurs Kamara et Mbanefo alors que le Conseil de sécurité est aux prises avec les menaces à la paix et à la sécurité dans leur région.

(*L'orateur poursuit en français*)

Le Canada soutiendra le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ma délégation voudrait remercier, en particulier, nos collègues britanniques pour les efforts qu'ils ont consentis afin d'intégrer au projet les positions de tous les membres du Conseil. L'adoption aujourd'hui du projet de résolution établissant la Mission des Nations Unies en Sierra Leone constituera une étape importante pour la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé. Cette résolution marquera notre ferme attachement au processus de paix, tant l'attachement du Conseil que de la communauté internationale en général. Nous remercions tous ceux dont les efforts nous ont permis d'arriver à cette importante croisée des chemins, notamment M. Okelo, le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone, ainsi que les États qui fournissent des contingents, en particulier le Nigéria, et bien sûr le personnel — tout le personnel — du Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

Nous voulons également rendre hommage aux efforts héroïques du personnel humanitaire en Sierra Leone. Bien trop souvent, le personnel humanitaire est victime de la violence dont il tente de soulager les effets. Le nombre croissant de pertes qu'il subit exige l'adoption de mesures de toute urgence, comme l'a fait remarquer avec force et éloquence la Vice-Secrétaire générale lors de son allocution devant l'Assemblée générale la semaine dernière.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Le lancement d'une opération de maintien de la paix financée par les Nations Unies et sous son commandement permettra enfin à la communauté internationale d'alléger partiellement le fardeau qui pèse sur l'ECOMOG depuis si longtemps. Grâce au financement de cette mission par des mises en recouvrement, une communauté internationale plus large partagera cette charge financière, et la MINUSIL disposera d'une source fiable de financement. Nous regrettons que certains soldats qui servent en Sierra Leone au nom de la communauté internationale, à savoir les contingents de l'ECOMOG qui ne font pas partie de la MINUSIL, ne soient pas financés sur cette base et doivent continuer à dépendre de contributions volontaires qui sont désespérément lentes à venir et qui risquent de ne pas alléger véritablement la charge financière des pays fournisseurs de contingents de l'ECOMOG.

Le conflit en Sierra Leone a eu des conséquences tragiques pour la population civile. Les habitants de ce petit pays appauvri ont été victimes d'atrocités inimaginables et de souffrances indicibles. Bien trop souvent les victimes ont été des femmes et des enfants. Le déploiement d'une opération de maintien de la paix par les Nations Unies contribuera à fournir, en coopération avec l'ECOMOG, un cadre de vie plus sûr au peuple sierra-léonais. À cet égard, le Canada est satisfait de constater que le mandat de la MINUSIL contient des dispositions relatives à la protection des civils, ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé, conformément au Chapitre VII de la Charte, et nous remercions les collègues pour les aimables paroles qu'ils nous ont adressées à cet effet.

Les responsables du maintien de la paix mandatés par les Nations Unies ont aujourd'hui l'autorité nécessaire pour agir avec fermeté et vigueur lorsque des civils sont menacés. Ces dispositions devraient avoir un effet dissuasif important. Une présence de l'ONU ferme et vigoureuse obligera tous ceux qui envisageraient de menacer des civils sans défense, dont des petits enfants, à réfléchir aux conséquences de leurs actes. La MINUSIL jouera également un rôle important dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens rebelles. Le succès de la mise en oeuvre du processus de paix dépendra largement du succès du programme de désarmement, et je me félicite que cet important processus ait été lancé dès cette semaine.

Il sera essentiel que la MINUSIL et l'ECOMOG, qui ont chacun un rôle à jouer dans le processus de désarmement, coordonnent étroitement leurs activités pour s'assurer que leurs efforts se renforcent mutuellement. La coordination des travaux de deux forces internationales en Sierra Leone posera des problèmes considérables, mais grâce à un commandement vigoureux, aux objectifs communs qu'elles poursuivent et à la volonté de travailler étroitement ensemble, la MINUSIL et l'ECOMOG devraient être en mesure de mener à bien leur important mandat.

Comme il ne saurait y avoir de paix durable sans justice, le Canada se félicite également de ce que l'unité chargée des droits de l'homme de la MONUSIL soit incorporée dans la nouvelle MINUSIL. Cette unité devrait continuer de jouer un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur la surveillance des droits de l'homme dans toutes les régions du pays et la mise en oeuvre des programmes de coopération technique relatifs aux droits de l'homme. Cette unité complétera les travaux essentiels des organes créés en vertu de l'Accord de Lomé, notamment la Commission de la vérité et de la réconciliation et la Commission des droits de l'homme. Ces unités chargées des droits de l'homme sont désormais des composantes régulières des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

et constituent un moyen pratique de renforcer la sécurité humaine.

L'engagement de la communauté internationale est essentiel à la paix et à la stabilité futures de la Sierra Leone, mais il en est certes de même pour celui du peuple sierra-léonais lui-même. En définitive, il va de soi que c'est entre les mains des Sierra-léonais que reposera le destin de la Sierra Leone. Le Canada prie donc instamment toutes les parties de respecter pleinement les dispositions de l'Accord de Lomé et d'oeuvrer de concert dans un esprit de compromis et de réconciliation.

L'intégration, cette semaine, d'anciens dirigeants rebelles dans le Gouvernement sierra-léonais constitue un pas important dans l'application de l'Accord de Lomé. Nous, au Canada, sommes prêts à offrir notre assistance pour que le processus de reconstruction puisse réellement commencer. En collaboration avec la communauté internationale, le peuple sierra-léonais peut reconstruire sa société. La création aujourd'hui de la MINUSIL est un pas important dans cette direction.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la Sierra Leone, ainsi que son Représentant spécial, M. Francis Okelo, qui a contribué à faire progresser le processus de paix en Sierra Leone. J'aimerais également remercier M. Olara Otunnu des précieuses informations complémentaires qu'il nous a fournies.

Je ne peux manquer d'exprimer mes remerciements aux membres de la Mission des Nations Unies ainsi qu'au Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), placé sous la direction du Nigéria, pour les sacrifices matériels et humains qu'ils ont faits afin de ramener la sécurité et la stabilité en Sierra Leone.

La guerre civile en Sierra Leone a eu des effets dévastateurs sur l'économie et les infrastructures de ce pays qui aura besoin de dizaines d'années et d'énormes ressources financières pour les reconstruire. Cette guerre a également causé des souffrances indicibles à des civils innocents, en particulier des femmes et des enfants, qui ont été victimes des pires formes d'exaction, allant de la déportation, et de leur privation des moyens élémentaires de subsistance, à la mutilation, à la torture et à la mise à mort. Ces exactions ont été perpétrées par les forces rebelles.

Le rapport que nous a soumis M. Olara Otunnu a suffisamment fait la lumière sur la tragédie humaine en Sierra Leone, ce qui nous incite à solliciter de toute urgence l'assistance financière de la communauté internationale afin d'aider le peuple sierra-léonais à surmonter les souffrances qu'il endure. Il faut également assurer la protection adéquate des civils innocents, et empêcher que ce pays ne glisse à nouveau dans une rechute politique, qui donnerait le coup de grâce à tout espoir de rétablir la sécurité et la stabilité en Sierra Leone.

Voilà pourquoi nous appelons toutes les parties signataires de l'Accord de Lomé à l'appliquer scrupuleusement et en toute bonne foi, car c'est le seul instrument dont nous disposons qui puisse ramener la paix et la sécurité en Sierra Leone.

J'aimerais ici saluer les efforts constructifs déployés par le Gouvernement sierra-léonais, sous la direction du Président M. Ahmad Kabbah, afin de relancer le processus de paix et de réconciliation nationale. Nous nous félicitons du retour en Sierra Leone de M. Sankoh et de M. Koroma, qui apporteront une contribution importante à l'application de l'Accord de Lomé.

Nous espérons que la nouvelle Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) aidera efficacement les parties au conflit à appliquer l'Accord de Lomé et permettra le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. La délégation de mon pays voudrait ici insister sur la nécessité pour les parties de respecter la sûreté, la sécurité et liberté de circulation des membres de la Mission, ainsi que de tous les fonctionnaires internationaux, et ceux oeuvrant pour les organismes de secours d'urgence.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1999/1069.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1270 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 25.